

La crise financière

Quand une association plaide pour une nouvelle régulation

Créée à l'initiative de Jean-Yves Lefèvre, conseiller en gestion de patrimoine indépendant et ancien manager chez PWC, l'Association pour la défense du patrimoine financier français (ADPFF) milite pour un respect des actifs patrimoniaux investis sur les marchés financiers par les investisseurs privés. Elle vient ainsi d'édicter cinq grands principes.

❶ La création d'un marché authentifié et réservé aux investisseurs. Nous défendons l'idée que les spéculateurs et les investisseurs "sérieux" ne peuvent plus vivre ensemble sur un seul et même marché. Ce nouveau marché serait réglementé pour protéger les investisseurs et les entreprises cotées. La valeur des actions des entreprises cotées serait authentifiée par un organisme indépendant qui serait mandaté par l'État. Cette valeur économique serait estimée en prenant la moyenne des différentes méthodes utilisées par les prati-

ciens de l'évaluation, ce qui permettrait d'avoir une estimation fiable, indépendante du marché et des règles purement comptables des normes IFRS actuelles. Cette "mise sous tutelle" des marchés financiers serait momentanée, le temps d'accomplir des réformes de fonds et le temps que les marchés retrouvent leurs esprits.

❷ La création d'un "serpent financier". L'idée est ici d'encadrer une valeur pour la protéger de la spéculation, un peu comme nous le faisons avec le Franc et le serpent monétaire. Dans cette logique, le cours d'une action pourrait évoluer selon les règles du marché (l'offre et la demande), mais dans une limite de 10% en plus ou en moins par rapport à la valeur authentifiée par l'évaluateur agréé. La volatilité des cours serait donc encadrée, limitée à 20%, laissant ainsi au marché la possibilité de s'exprimer tout en protégeant l'investisseur et les titres cotés.

❸ Le renforcement des pouvoirs et des missions de l'AMF (l'Autorité des marchés financiers). C'est elle qui pourrait être chargée de veiller aux respects de ces principes. Les évaluateurs d'entreprises seraient agréés par elle et agiraient sous son autorité. Elle serait également chargée de mettre en place une réglementation spécifique pour les hedge funds, une sorte de "bouclier hedge funds" qui devrait être opérationnelle à partir du moment où "la mise sous tutelle" des marchés serait levée.

❹ La limitation des rémunérations des opérateurs sur les marchés. Lorsque l'audace paie trop, elle favorise les prises de risque inconsidérées, surtout lorsque cela n'est pas avec son propre argent. Il faut donc encadrer les pratiques de rémunération des opérateurs (brokers, traders).

❺ L'exemplarité immédiate. Les marchés sont aujourd'hui mondialisés. Il faudrait donc une action internationale et concertée si ces réformes étaient retenues. ●